

# 11 NOVEMBRE. Ils manifestent pour réhabiliter les fusillés de 14-18

Chaque année, le 11 novembre, des Pontoisiens manifestent pacifiquement contre la guerre et pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Un long combat qui pourrait, d'ici peu, trouver son épilogue.

Vendredi 11 novembre, quelques heures après la traditionnelle commémoration de l'armistice de la Grande Guerre, à quelques pas du monument aux morts pontoisiens de 14-18, une cinquantaine de personnes s'est rassemblée devant *La Femme en Pleurs*, dite statue de la paix. Son socle a lui aussi été recouvert de nombreuses gerbes, dont une a symboliquement été empruntée au monument aux morts fleuri plus tôt, lors de la cérémonie officielle. Illustration du combat mené depuis des décennies par la Ligue des Droits de l'homme et la Fédération de la Libre Pensée contre la guerre et pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple, ces militaires tués pour dissuader les poilus de désertir. « Pas facile de faire sauter la chape de plomb mise en place par les tribunaux militaires d'exception », déclare Jacky Myoux, membre du Parti ouvrier indépendant, condamnant l'utilisation de l'article 49-3 au profit de la guerre et permettant « de réduire les dépenses des services publics ».

## Cérémonie particulière

Paul Vannier, député (Lfi) de la 5<sup>e</sup> circonscription du Val-d'Oise, ou encore Marc Denis, vice-prési-



Chaque 11 novembre, des Pontoisiens manifestent contre la guerre et pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

dent de l'agglomération de Cergy-Pontoise, se sont également joints aux représentants des comités valdoisiens de la Ligue des Droits de l'homme et de la Fédération de la Libre Pensée.

**«Non  
à la guerre,  
ni en Ukraine  
ni ailleurs !»**

Claude Singer, président de cette dernière, a tenu à saluer la fin du débat entre défenseurs de la réhabilitation collective des centaines de militaires fusillés pour l'exemple pour désobéis-

sance et les partisans du « cas par cas ». Il n'y aurait plus lieu de tergiverser depuis la proposition de loi du 13 janvier 2022 adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale et tranchant pour l'option collective. « Ne pas la soutenir, c'est refuser de refermer ce kyste mémoriel pour que le temps fasse son œuvre, en effaçant la douleur et pour redonner espoir. L'injustice a été vaincue et cela éclairera d'un soleil nouveau l'Humanité dans la lutte pour son émancipation. En cas de guerre, rien ne sera plus comme avant », estime Claude Singer. Des mots qui font écho, entre autres, au conflit ukrainien et pour lequel « de jeunes russes sont mobili-

sés contre leur gré », comme le rappelle Klod Amar, artiste plasticienne pontoisienne et membre de la Libre Pensée 95.

Brandie par les manifestants, une pancarte complète d'ailleurs le tableau. « Non à la guerre ni en Ukraine, ni ailleurs. Stop à la boucherie ! » Matthieu Maillet, président de la Ligue des Droits de l'homme du Val-d'Oise, a, quant à lui, évoqué la question de migrants qui risquent la mort en mer, dans l'indifférence politique. La proposition de loi pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple est actuellement examinée par le Sénat et pourrait mettre fin à un combat d'un peu plus d'un siècle.

Axelle BICHON